

REGLEMENT
18^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DE CRETEIL
LES 2 ET 3 JUIN 2012

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro *en cours d'homologation*.

Art. 02 Le tournoi fait partie du circuit Elite Ile de France « André GUILLIER ».

Art. 03 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 04 Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.

Art. 05 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Philippe MORALI**. Son adjointe est **Laurence CAMPFORT**.

Art. 06 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 07 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBA autorisés à jouer dans la catégorie seniors ou vétéran.

Les séries seront divisées comme suit : **ELITE / A / B / C**.

Des catégories pourront être fusionnées selon le nombre d'inscrits.

Le comité d'organisation peut fermer une catégorie en cas d'inscriptions insuffisantes.

Art. 08 Les tableaux de simples et de double se joueront si possible en poules suivis d'une élimination directe. Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de six inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 8 le tableau se jouera obligatoirement avec une phase de poule suivie d'un tableau à élimination directe.

Art.09 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 10 Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition.

Art. 11 Seuls les joueurs classés 1 dans leur série sont autorisés à jouer dans la catégorie immédiatement supérieure (par exemple un D1 peut jouer en C alors qu'un D2 ne peut pas s'inscrire).

Pour les paires de double, la moyenne de classement des deux joueurs doit satisfaire la règle ci-dessus.

Exemple : une paire C3-D2 peut s'inscrire en C3C4. Une paire C4-D2 ne peut pas s'inscrire au tournoi.

En cas de surclassement de série : Les joueurs seront autorisés à jouer 2 tableaux dans 2 séries différentes.

Une participation à trois tableaux pourra être autorisée sur décisions exceptionnelles du Juge-Arbitre afin de garantir le bon déroulement de la compétition

Art. 12 La date limite d'inscription est le **vendredi 11 mai 2012**. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. (cachet de la poste). Le tirage au sort aura lieu en présence du Juge Arbitre le **vendredi 18 mai 2012**.

Art. 13a Le montant des droits d'engagement (hors ELITE) est **13 €** pour 1 tableau, **18 €** pour 2 tableaux. Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne seront pas remboursés, sauf justificatif valable.

Art. 13b Le montant des droits d'engagement pour les ELITE (si au moins un tableau est joué en ELITE) est de **15 €** pour un tableau et **20 €** pour deux tableaux.

Art. 14 L'inscription au tournoi ne peut se faire que par voie postale. Le moyen de paiement devra être un chèque à l'ordre de USC Badminton. Les inscriptions sans chèque ne seront pas prises en compte.

Art. 15 Le volant officiel sera le Babolat Aeroflex TOUR pour les séries ELITE et A et Babolat Aeroflex PRO pour les autres.

Le comité d'organisation fournira les volants pour les finales.

Art. 16 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 17 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 18 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

- Art. 19 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- Art. 20 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.
- Art. 21 Toute modification d'inscription doit être précisée par écrit (courrier ou email à tournoi@badmintoncreteil.fr).
- Art. 22 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- Art. 23 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.
- Art. 24 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- Art. 25 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.
- Art. 26 Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés ou ayant un match à disputer, les membres du comité d'organisation, les arbitres et Juge-arbitres, le personnel médical, et deux coachs maximum par demi-terrain.
- Art. 27 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.